

## Un épilogue ignoré de l'histoire de La Fontenelle

---

Le tome I<sup>er</sup> des *Guerziou Breiz-Izel* contient (pp. 474-487), sous le titre breton *Kerdadraon hag ar Gernewez*, deux versions recueillies dans le pays de Tréguier, à Plouaret et à Pommerit-Jaudy, d'une ancienne complainte bretonne où sont mis en scène un seigneur de Kerdadraon (*alias* Kerandraon) et une noble héritière, la penherez de Mézarnou (*alias* Lezarmo) qui se laisse enlever par ledit gentilhomme, auquel elle oppose d'autant moins de résistance qu'elle lui a déjà voué sa tendresse. Il est visible que les poètes rustiques qui ont « levé » ces deux chants se sont inspirés du même fait ; mais chacun d'eux a cru devoir le traiter à sa façon, l'enjoliver à la couleur de son esprit, le corser de détails imaginés ou empruntés, au point de lui donner deux dénouements tout opposés, heureux ici, là tragique, par suite de rendre très difficile la fusion des deux versions en un seul récit, d'ordonnance cohérente et vraisemblable.

Voici pourtant, à mon sens, comment devait se raconter la chose, aux veillées d'hiver de cette Arcadie de la Basse-Bretagne que le Méné-Bré domine de sa coupole fauve. L'héritière de Mézarnou, en l'absence de ses parents, est restée seule à Morlaix avec sa nourrice. Agée de dix-sept ans, mûre pour le mariage, elle reçoit la visite du seigneur de La Villeneuve (*alias* de Coat-ar Skinn, nom tiré de la ballade de Lézobré) qui lui demande de devenir sa femme. Elle répond qu'elle ne saurait aimer un autre que Kerdadraon, qu'elle épouserait joyeusement celui-ci, quand bien même tous deux n'auraient

plus au monde que leur chemise, et un poignard nu serait-il levé sur son sein qu'elle soutiendrait encore que Kerdadraon est son seul et véritable ami,

M. de La Villeneuve écoute sans déplaisir cette franche déclaration, car c'est seulement une épreuve qu'à la prière et pour le compte de son ami, il a tenté sur le cœur de la jeune fille. Certain désormais d'y régner en maître absolu, Kerdadraon accourt à Morlaix et supplie l'héritière de consentir à se laisser enlever. Elle n'y répugne point, mais la nourrice redoute d'être rendue responsable du rapt à quoi elle n'aura su mettre obstacle, et, sentant la vanité de ses remontrances, parle de faire écrire à M. de Mézarnou. Cependant, elle ne peut empêcher les deux amoureux de s'enfuir ensemble pour aller cacher loin de la ville leur bonheur.

Quelques mois s'écoulent. Dès son retour en Léon, le vieux seigneur a appris la fugue de sa fille, qui le rend furieux. Pour châtier les coupables, il ne songe point à recourir à la justice. Il choisit une vengeance singulière, plus terrible et plus sûre, qui les frappera traîtreusement en pleine félicité. Son petit page est chargé par lui d'aller à Paris et d'en rapporter un « feu d'artifice » propre à réduire en cendres le manoir de Kerdadraon avec ses habitants. Tandis que l'envoyé est en chemin, M. de Mézarnou s'avise d'apparaître devant ceux qui ont si gravement offensé son autorité, afin de leur reprocher cette injure et de savourer à l'avance le châtiment dont elle sera punie. Mais sa fille l'attendait de prime abord par sa douceur et son repentir. Elle se dit prête à recevoir la mort de la main paternelle, pourvu que soient épargnés son époux et l'enfantelet qu'elle vient de mettre au monde.

Devant cette humble attitude, le seigneur de Mézarnou oublie toutes les paroles de colère et de malédiction qu'il avait préparées pour en accabler le couple fautif. Il saisit le poupon dans ses bras, s'émeut de trouver sur ce menu visage sa propre ressemblance, accepte d'être le parrain de son petit-fils

prononce les mots qui pardonnent. Au milieu des joies de la réconciliation, le malheureux oublie quel meurtrier dessein il avait formé. Fidèle à la consigne le page revient sur ces entrefaites, muni de l'engin fatal, et il le lance contre le manoir qu'avait condamné son maître. Les toits s'embrasent, les poutres flambles, et l'héritière et son enfant trouvent dans ce brasier une fin atroce.

J'ai longtemps cherché en vain à quel événement authentique, à quels personnages réels, pouvait se rapporter un aussi bizarre récit. La chronique bien connue du vieux manoir de Mézarnou en Plouénéventer (canton de Landivisiau, Finistère) mentionne le pillage de cette très opulente demeure dans la soirée et la nuit du 1<sup>er</sup> août 1594 par le capitaine royaliste Yves du Liscoët, qui y ramassa un butin prodigieux ; et l'année suivante, à peu près vers la même époque, l'enlèvement par le trop fameux chef de bandes ligueur Guyon Eder, sieur de La Fontenelle, de la petite Marie Le Chevoir. Cette enfant était la fille unique et posthume de feu Lancelot Le Chevoir, seigneur de Coatezlan (en Prat près Guingamp) et de Renée de Coëtlogon, remariée en 1591 à Hervé Parcevaux, seigneur de Mézarnou, ce qui explique la présence en ce manoir, près de sa mère, de la petite Marie, alors âgée de dix à onze ans, puisqu'elle était née en 1585.

Rien de commun, à première vue, entre ce rapt, qui a inspiré aussi la verve des poètes populaires, et celui qu'ils attribuent à M. de Kerdadraon. Tout diffère : action, circonstances, dénouement. On sait combien fut triste celui de la courte vie conjugale de la *penherez* de Coatezlan. Emmenée par son ravisseur au fort de l'Île Tristan, près de Douarnenez, et presque aussitôt devenue, au moins de droit, sa femme légitime, puisqu'elle figure comme telle dans un acte du 24 février 1596, elle se trouva veuve six ans plus tard, après que le misérable eut expié ses crimes sur la roue, en Place de Grève, le 27 sep-

tembre 1602. Elle mourut l'année suivante, et les historiens de la Ligue de Bretagne ne manquent point d'attribuer ce trépas prématuré — Marie Le Chevoir ne comptait pas encore dix-huit ans ! — à sa douleur d'avoir vu périr, d'un horrible autant qu'infamant supplice, celui pour lequel elle s'était éprise, au dire des auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne*, « de l'affection la plus tendre », malgré des forfaits dont sans doute elle n'avait jamais eu connaissance, ou que son mari lui avait présentés comme des actions de guerre rigoureuses, mais licites.

Malgré tant d'autorités, depuis celle de M. de La Villemarqué jusqu'à celle de M. Jean Lorédan, coalisées en faveur de cette élégiaque fin, il me semblait peu naturel qu'une très jeune femme, presque une enfant, de caractère passif comme paraît bien l'avoir été l'héritière de Coatezlan, n'eût pu survivre à l'intensité de sa peine. A dix-huit ans, les impressions sont vives, mais passagères, peu profondes, et l'on meurt bien rarement de la maladie que les Anglais appellent « le cœur brisé ». J'ai fini par me demander si « l'héritière de Mézarnou » dont parle la chanson de M. de Kerdadraon (la forme Lézamo étant une altération manifeste) ne pouvait point être, en dépit de toutes les difficultés qui paraissent s'opposer à leur identification, Marie Le Chevoir en personne, morte, non du chagrin d'avoir perdu son premier mari, mais victime de l'incendie du manoir qu'elle habitait avec le second.

Quelques recherches orientées dans cette direction nouvelle n'ont pas été aussi fructueuses et concluantes que je l'eusse désiré. Mais sans rien me fournir d'absolument décisif, elles m'en ont pourtant appris assez pour m'imposer la conviction que je vais essayer de faire partager à mes lecteurs — que les deux héroïnes des ballades de La Fontenelle et de Kerdadraon sont bien une et même femme, et que la romanesque *guerze* analysée ci-dessus nous révèle ce que le peuple des campagnes racontait alors, en cousant à son récit force détails inventés et

extraordinaires, du lamentable trépas de la veuve du « brigand de Cornouaille ».

On m'objectera que Marie Le Chevoir n'était que la belle-fille d'Hervé Parcevaux, qu'il n'avait point de puissance sur elle, ni aucune raison de se porter à de telles extrémités pour la punir de sa fugue. D'accord ; mais l'aède trégorrois qui rima la chanson, devait être assez mal informé de la situation de famille de la châtelaine de Coatezlan et de Trébriant, et avant tout soucieux de donner à son œuvre un maximum d'émotion dramatique, en faisant naître du désir de vengeance du père offensé l'idée du « feu d'artifice » qui allait provoquer la catastrophe finale.

Le nom de M. de Kerandraon (je reprends la graphie normale) n'a pas autant de notoriété que ceux de La Fontenelle, Marie Le Chevoir, M. de Mézarnou, et autres protagonistes de cette tragédie. Son existence est cependant certaine, ce qui est fâcheux pour l'honneur de l'humanité, car c'était un franc gredin. Il s'appelait Vincent de Kerouzéré, et était seigneur de Kerandraon en Plouguerneau, à l'extrémité du pays de Léon. Son père Claude, époux de Claudine de Lesmais, dame de Morizur, avait été capitaine pour le seigneur de Boiséon au château de Kerouzéré en Sibiril, berceau de la noble race dont les Kerandraon formaient une branche cadette, et, au début de la guerre civile, il s'était attiré, par ses rapines et ses brutalités, tant de haines que les paysans le massacrèrent et mutilèrent hideusement son cadavre, lors de la prise de cette place forte par les Ligueurs, en novembre 1590.

Digne rejeton du vieux soudard, M. de Kerandraon était redouté dans sa paroisse natale à l'égal d'une bête féroce. Il avait voulu occire son saint parent et voisin Michel Le Nobletz, qui lui reprochait ses violences, et il « le poursuivit trois fois pour le tuer avec son épée, ce qu'il eût exécuté si cet homme de Dieu n'eût su courir plus vite que lui. « Une autre fois, cet homme enragé, ne pouvant supporter qu'on prêchât contre

les crimes dont il se sentait coupable, l'attaqua dans l'église pour le tuer d'un coup de pistolet. Le serviteur de Dieu s'étant mis à genoux et ayant découvert sa poitrine, l'autre fut étonné tellement de l'éclat de sa vertu et de son courage que l'arme lui tomba des mains, et n'exécuta son mauvais dessein. Il ne porta pas loin cet attentat cruel, car étant pris et convaincu de crimes énormes, il fut condamné d'avoir la tête tranchée dans la ville de Rennes, capitale de la province de Bretagne » (1).

Au nombre de ces « crimes énormes » dont nous verrons plus loin un spécimen, le Parlement retint certainement le rapt de l'ex-épouse de La Fontenelle. Celle-ci avait, il est vrai, renoncé à la communauté de biens d'avec son défunt mari, mais elle possédait de son propre chef, d'après le chanoine Moreau, un patrimoine de 8 000 à 9.000 livres de rente, fortune qui, jointe à certain charme de jeunesse sur lequel nous pouvons rêver à l'aise, puisque nous ignorons tout du physique de la *penherez*, était de nature à susciter à cette veuve printanière plus d'un prétendant avide de succéder au redoutable Guyon Eder. Si sa mère et son beau père avaient négligé d'assurer sa sécurité, ils eurent lieu de le regretter, car Vincent de Kerouzéré abusa de leur imprudente confiance pour exécuter un nouvel enlèvement inspiré de celui qu'avait perpétré sept ans plus tôt le capitaine de l'Ile Tristan sur la même proie tentante, devenue plus digne dans l'intervalle, selon toute apparence, des empressements d'un galant homme (2).

---

(1) *La Vie du Vénérable dom Michel Le Nobletz, par le Vénérable Père Maunoir*. A. Prud'homme, Saint-Brieuc, 1934. M. de Kerandraon n'est pas nommé expressément. L'auteur le désigne seulement comme étant « un gentilhomme de son voisinage (à dom Michel) et son parent ». Mais l'identité du forcené ne peut faire néanmoins aucun doute.

(2) Pendant les troubles de la Ligue et la période qui suivit, l'enlèvement des héritières en vue d'un mariage forcé, était devenu en Bretagne une pratique tellement courante que dans certains manoirs, on gardait toujours à l'écurie une haquenée sellée et bridée sur laquelle la *penherez* pût s'enfuir en cas d'attaque subite. Le compte de tutelle de Claude de Lescoet, dame de Kernao, rendu en 1618, prouve que cette pratique avait été observée à son intention au manoir de Kergoff en Kernouës.

M. de Kerandraon était loin d'ailleurs d'être un inconnu au manoir de Mézarnou, puisqu'il avait épousé en premières noces Claude Pa cevaux, dame de Kerascoët, propre sœur d'Hervé Parcevaux, issue, comme lui, du mariage de Maurice Parcevaux, seigneur de Mézarnou, et de Françoise de Carné. De plus, il venait de marier sa fille Françoise de Kerouzéré à Lancelot Le Chevoir, seigneur de Coatjagu, fils de Tanguy Le Chevoir, frère cadet d'autre Lancelot Le Chevoir, seigneur de Coatezlan, père de l'héritière. Les étroits liens d'alliance qui unissaient ces trois familles expliquent bien des choses et éclairent bien des dessous. Quoi qu'il en soit, le ravisseur se conduisit d'une façon indigne en s'emparant ainsi d'une jeune femme terrorisée dont il aurait pu être le père. Il la conduisit, semble-t-il, au manoir de Kernazret en Loc-Brévalaire, à quelques kilomètres au sud-ouest de Lesneven, chez un autre beau-frère à lui, Vincent de Kerouartz, seigneur de Penven, marié d'abord à Anne du Refuge, héritière de Kernazret.

Sa victime se trouvait là en bonnes mains, car Vincent de Kerouartz participait sérieusement à l'exécrable réputation de son allié si l'on en croit une pièce de procédure produite au Parlement de Rennes en 1615 par le procureur de Jacques

---

En 1594, son père, « pour la sauver des surprimes et enlèvement de sa personne qu'on redoubloit » la confia à la garde de Madame de Plœuc, qui habitait le château fortifié du Breignou, au Bourg-Blanc. Revenue à Kergoff en 1596, elle s'y trouva si peu en sécurité que son père « pour raison des menaces qu'on faisoit de l'enlever », dut ajouter au manoir des ouvrages défensifs et embaucher six soldats chargés de veiller sur la précieuse héritière jusqu'à son mariage en 1598 avec Jacques Barbier, seigneur de Kernao. (*Arch. dép. du Finistère, série E, fonds Barbier de Lescoet*).

En 1610, la race de ces dangereux coureurs de dot n'était pas éteinte, car dans l'acte de mariage de Christophe de Goczbriand, sieur de Kervéguen, et de Marie de Kersaintgily, héritière du Cosquerou, passé le 21 juin de cette année dans l'auditoire de la cour de Morlaix, dame Gillette de Coelosquet, mère de la fiancée, déclare « n'oser mener sa fille hors ceste ville, et n'a seuretè aucune de le faire, d'autant que certains gentilzhommes auroient menacé de ravir et enlever sadite fille contre son consentement, celluy de sa fille et de la plupart de ses parants ». (*Bullet. de la Soc. arch. du Finistère, 1913, p. 103*).

Barbier, seigneur de Kernao, où il dépeint « les mœurs et les humeurs du sieur de Kernazret, . . . de tout temps impérieux, violant, sanguinaire, beau-frère de Messieurs de Kerandraon, assez cogneus en ceste ville ( de Rennes ) par une fin trop funeste, nourris et eslevés dès le berceau en la maison dudit Kernazret, imbus de ses humeurs et habitués à ses mœurs et fazons de vivre, et le dit Kernazret évoquant au Parlement de ce païs sur l'information de volleries, assassinatz et aultres meurtres (1) ». Marie Le Chevoir avait donc en ce forban un geôlier sûr.

Il est infiniment probable qu'Hervé Parcevaux dut entamer, au nom de sa femme Renée de Coetlogon, des poursuites criminelles contre l'auteur du rapt et ses complices, ce qui donna lieu de croire aux gens mal renseignés qu'il était le propre père de la victime, et qu'il avait un affront personnel à punir. Mais un malheur imprévu allait, en déjouant les projets cupides de Vincent de Kerouzéré, terminer tragiquement les tristes destins de l'héritière. Le feu prit au manoir de Kernazret, et elle périt dans les flammes. La dame de Kernao, Claude de Lescoet, perdit en cet incendie une selle de haquenée richement brodée (2). On imagina, dans le peuple, que le sinistre était dû à une vengeance de M. de Mézarnou et qu'il avait été causé par le jet prémédité d'une pièce d'artifice.

---

(1) *Arch. dép. du Finistère, série E, fonds Barbier de Lescoet*. On remarquera que ce passage fait mention d'au moins deux « Messieurs de Kerandraon » exécutés à Rennes. Vincent de Kerouzéré avait donc un frère. Est-ce pour le compte de ce frère ou pour le sien qu'il avait enlevé l'héritière ? Il est impossible de le savoir en l'absence de documents précis. Je n'ai trouvé, sur la généalogie des Kerouzéré de Kerandraon, que des données fragmentaires et très incomplètes.

(2) Je n'ai de preuves certaines de l'incendie de Kernazret que l'article du compte de tutelle de Claude de Lescoet (*Arch. dép. du Finistère, série E, fonds Barbier de Lescoet*) qui rapporte la perte de cette selle, et la mention faite du sinistre dans les deux chansons bretonnes des *Guerziou*. D'après elles, c'est le manoir de Kerandraon qui brûla. Ce qu'il faut en retenir, c'est ce que l'héritière est morte dans l'incendie du manoir qu'elle habitait, et toutes les circonstances s'accordent à témoigner que ce manoir était Kernazret.



Les badauds racontèrent aussi qu'avec la jeune femme avait succombé son nouveau-né. C'est sous cette forme émouvante que l'anecdote se propagea de bouche en bouche jusqu'au pays de Tréguier, où deux rimailleurs la tournèrent en complainte.

Le « brûlis » de Kernazret peut être fixé au milieu de l'année 1603. Marie Le Chevoir ne laissait aucune postérité, car l'existence de l'enfant que, selon la chanson populaire, elle aurait eu de La Fontenelle, n'est pas plus authentique que celle du malheureux poupon brûlé avec sa maman. Ses biens firent donc retour à son oncle paternel Tanguy Le Chevoir de Coat-jagu. Ce fut une terrible déception pour son second mari. On peut mesurer la violence de ce coup, et l'exaspération qu'en ressentit M. de Kerandraon, par l'attentat criminel auquel il se porta sur l'héritier des domaines bien rentés de celle qui avait été si peu de temps sa compagne. Une pièce de 1612 (1) rapporte que Tanguy Le Chevoir fut « misérablement assassiné dans sa propre maison par le beau-père de son fils », vers la fin de 1603. M<sup>me</sup> Baudry n'a point réussi à identifier le meurtrier et elle déclare que le drame qui coûta la vie à l'infortuné Tanguy demeure « entouré d'un impénétrable mystère ». De ce mystère, je suis heureux d'avoir pu dissiper les ténèbres. Le farouche compère n'était autre, on l'a vu, que Vincent de Kerouzéré, père de Françoise de Kerouzéré, femme de Lancelot Le Chevoir, fils de Tanguy.

Dans son tableau généalogique de la maison Le Chevoir, M<sup>me</sup> Baudry attribue à Lancelot deux épouses successives, Marguerite de Quélen et Françoise Le Nobletz, mais elle ne souffle mot de Françoise de Kerouzéré, qui fut en réalité la première, et qu'on trouve pourtant bien nommée dans *Les*

---

(1). J. Baudry, *La Fontenelle Le Liqueur*, Nantes, L. Durance, 1920, p 419 C'est un excellent ouvrage paru après la mort de son auteur et auquel M. J. Lorédan a emprunté bien des renseignements sans le citer une seule fois.

*Anciens Evêchés de Bretagne* (t. II, p. 265, note), ainsi que dans l'article *Le Chevoir du Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de Pol de Courcy (t. I, p. 248 de la 3<sup>e</sup> édition) avec une grosse erreur qui fait d'elle la grand'mère de Marie Le Chevoir ! M. Jean Lorédan l'a rencontrée aussi dans une pièce du fonds Boisgeslin des Archives des Côtes-du-Nord, mais il l'appelle Françoise de Quervezec, par suite d'une lecture défectueuse de la graphie Querouzeré (1). Elle était alors, en 1612, curatrice de son époux, déclaré en état de minorité perpétuelle comme débile d'esprit. Il faut croire que Lancelot Le Chevoir recouvra dans la suite toutes ses facultés, car on le rencontre en parfait équilibre physique et mental, remarié à deux reprises — la première fois vers la fin de 1614 — châtelain de Coatezlan et père de plusieurs fils et filles.

Nous savons par quelle

... *fin terrible et due à ses forfaits*

furent châtiés les débordements de M. de Kerandraon. Des recherches dans le fonds de la Chambre des Tournelles, aux archives du Parlement de Bretagne, feraient probablement connaître la date de l'arrêt de mort qui le frappa. Il est remarquable que, par une fatalité sombre, les deux époux de la malheureuse *penherez* aient expiré l'un et l'autre sur l'échafaud. Hervé Parcevaux de Mézarnou se trouvait en 1612, pour cause « d'imbécillité », confié aux soins d'un curateur, son frère cadet ou cousin Claude Parcevaux, sieur de Coatrez. Les épreuves de tout genre subies depuis 1594 par le pauvre gentilhomme — mise à sac de son beau manoir, captivité, rançon ruineuse, graves soucis familiaux, procès coûteux — n'expliquent que trop bien cette déficience morale. Sa femme Renée de Coetlogon vivait encore en 1605

(1). J. Lorédan, *La Fontenelle, seigneur de la Ligue*, Paris, 1926, pp 279-280. Aucune famille noble ayant le patronyme de Kervézec ou Quervezec n'existait au xvii<sup>e</sup> siècle en Bretagne.

et recevait une rente de 1.000 livres au titre de douairière de Coatezlan. Elle lui avait donné un fils, Alain Parcevaux, seigneur de Mézarnou, la Grande Palue, etc., chevalier de l'Ordre, qui épousa Suzanne de Guimadeuc, et dont la fille héritière Françoise Parcevaux fut mariée en 1627 à René Barbier, marquis de Kerjean. Un écusson aux armes alliées de Parcevaux et Coëtlogon, qui se voit avec la date 1599 au pied du clocher isolé de Beuzit-Conogan près de Landerneau, rappelle les droits de fondation possédés dans cette église par les seigneurs de la Grande-Palue.

Le seigneur de La Villeneuve, cité dans les deux *guerzes* comme étant l'ami, même le frère de M. de Kerandraon, était-il véritablement le frère de ce dernier, celui qui fut décapité avec lui à Rennes ? Sinon, on pourrait songer à François Geffroy, sieur de La Villeneuve en Plourgourvest, bailli de Lesneven en 1610, qui menait aussi, à en croire certains indices, une existence assez irrégulière. Il mourut, semble-t-il, de mort violente, car Jacques Barbier de Kerno écrivait le 14 mars 1613, de Quimper, à M. de Kerven : « Je m'asseüre que vous avez sceü le malheur qui est arrivé à Monsieur de La Villeneuve dont Dieu ayt l'âme ». Vincent de Kerouzéré n'ayant pas laissé de fils, son héritage, comprenant les terres de Kerandraon en Plouguerneau, Kerascoët en Plouguin et Morizur en Plouider, passa à sa fille Anna, femme de François de Kerc'hoent, seigneur de Coetanfao, Crechquérault, etc... Les derniers Kerc'hoent de Coetanfao ont produit un évêque d'Avranches et brillamment exercé de hautes charges militaires, mais l'un d'eux a laissé les plus mauvais souvenirs dans les paroisses de Sion, évêché de Nantes, et de Saint-Sulpice des-Landes, en l'évêché de Rennes, où il avait son château de la Roche-Giffart (1). Faut-il y voir l'influence d'une fâcheuse hérédité ?

(1) A. Orain. *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1882, p. 336.

Le manoir de Kernazret a été rebâti sous une forme moderne. Celui de Kerandraon survit dans son ensemble à bien des mutilations. Il repose sur une pente agreste de colline qui dévale au sud vers le joli vallon de la Diouris. Sa porte en cintre brisé est formée d'une arcade saillante amortie par des mascarons grotesques. Quelques baies moulurées ou coupées de meneaux indiquent le xv<sup>e</sup> siècle. La terre de Kerandraon avait un petit fief de moyenne justice. Elle fut saisie, sous la Révolution, sur l'émigrée Constance de Polignac, et vendue nationalement. Les paysans de Plouguerneau ont oublié le méchant gentilhomme qui habitait là, et à grand'peine ai-je pu, en scrutant les vieux papiers et les livres imprimés, découvrir de quoi retracer ici quelques linéaments de son obscure et tragique histoire.

L. LE GUENNEC.

---